



DBplus

Votre trousse d'information DBplus

Découvrez DBplus

Votre régime de retraite à prestations déterminées du Régime des CAAT

DBplus est une conception de régime de retraite à prestations déterminées qui fournit un revenu de retraite prévisible versée la vie durant. Vous n'aurez plus à vous préoccuper à propos des investissements complexes, des ralentissements du marché ou de la possibilité d'épuiser vos économies.

À propos de votre prestataire de régime de retraite

La mission du Régime des CAAT est simple : offrir aux milieux de travail canadiens l'accès à des pensions viagères sûres et durables à la retraite. Un des régimes de retraite ayant la croissance la plus rapide au Canada, Régime des CAAT est respecté pour son expertise en matière de gestion des pensions et des placements et pour l'importance qu'il accorde à la stabilité à long terme et à la sécurité des prestations.

Depuis plus de 50 ans, CAAT fournit des régimes de retraite DB sécuritaires à ses membres. Le Régime des CAAT est une organisation « au profit des participants », investissant des fonds et gérant les régimes de retraite au profit des membres. Le Régime des CAAT est un régime à financement conjoint, ce qui signifie que les participants et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions sur les avantages, les contributions et le financement du plan et partagent la responsabilité de ces décisions. Cette structure de gouvernance conjointe est reconnue comme un modèle de réussite pour assurer la viabilité des régimes de retraite à prestations déterminées.

Adhérer à votre régime de retraite

En 2024, vous deviendrez membre de DBplus du Régime des CAAT, et vous commencerez automatiquement à contribuer au régime après l'adhésion de votre organisme. La date exacte à laquelle vous adhèrerez au régime sera déterminée par votre employeur en conjonction avec CAAT et la province de la Nouvelle-Écosse.

Critères d'admissibilité

Critères d'admissibilité obligatoires pour le secteur d'éducation et de garde de jeunes enfants (EGJE) de la Nouvelle-Écosse :

- personnel en éducation de la petite enfance et personnel de soutien employé par un centre de garde d'enfants ou une agence de services de garderie en milieu familial agréé et financé par la province
 - Les employés doivent être permanents ou temporaires pour une période de 12 mois
-

ou plus.

- Les employés doivent travailler pendant au moins 14 heures par semaine conformément à leur contrat d'emploi (40 % d'une semaine de travail normale).
- La totalité du travail de la personne (toutes les heures prévues dans le contrat d'emploi) doit concerner l'offre de services de garde d'enfants au sein de cet organisme (en taux ou non). Cela comprend la direction, la direction adjointe, les EPE, le personnel sans formation, le personnel de cuisine, le personnel de soutien à l'inclusion et l'administration.

Avantages pour le secteur d'EDJE de la Nouvelle-Écosse

Le Régime des CAAT peut offrir deux fois plus de revenus de retraite que ce qu'offriraient un REER collectif ou un régime à cotisations déterminées.

Des prestations de retraite la vie durant

En tant que membre, vous recevrez des versements de rente mensuels, prévisibles et surs aussi longtemps que vous vivrez; la sécurité de votre régime de retraite ne dépend pas sur la santé financière d'un employeur. Vous n'épuiserez pas vos épargnes.

Votre rente augmente pendant que vous travaillez

Vous et votre employeur versez des cotisations pendant que vous travaillez, et votre rente augmente chaque année par conséquent. De plus, votre rente fait l'objet d'augmentations conditionnelles en fonction de la hausse sur douze mois au salaire moyen dans l'industrie (SMI) reflétant les augmentations générales des salaires et leur croissance au fil du temps.

Augmenter votre rente à l'aide d'un rachat DBplus

Si vous êtes admissibles, vous pourriez augmenter vos versements de rente mensuels pour le reste de votre vie par moyen d'un achat en transférant vos fonds d'un autre régime de retraite agréé à DBplus.

Recevez une augmentation — lors de votre retraite!

À votre retraite, DBplus améliore votre protection conditionnelle annuelle contre l'inflation afin de mieux protéger le pouvoir d'achat de votre régime.

Rente viagère pour votre conjoint survivant admissible

Le Régime des CAAT verse une rente viagère à votre conjoint survivant admissible, même si vous vous mariez après votre retraite. En cas de décès avant votre retraite, il existe d'autres options.

Accès à « Ma Pension », le portail des membres

Quand vous devenez membre, vous obtenez accès au portail « Ma Pension », qui vous permettra de gérer vos renseignements personnels. Il est sécuritaire et facile à utiliser.

Économies d'impôt immédiates quand vous contribuez à DBplus

Vos cotisations sont soustraites de votre revenu net, ce qui réduit votre revenu imposable, c'est-à-dire le montant duquel sont soustraits vos impôts.

À quoi vous attendre quand vous adhérez à DBplus

À votre adhésion au Régime des CAAT, vous commencerez à verser 5 % de votre rémunération admissible à DBplus. Votre employeur versera aussi 5 % pour un total de 10 %.

Votre contribution	Contribution de votre employeur	Contribution totale
5 %	5 %	10 %

Vous recevrez aussi une contribution rétroactive ponctuelle de 5 % de votre revenu entre le 1^{er} janvier 2024 et la date de début de votre régime de retraite. Ceci vise à assurer que tous les employés commencent à recevoir les contributions de leur employeur à la même date, peu importe leur date de transition.

Calcul de votre rente

Votre rente DBplus est calculée à l'aide d'une formule qui vous permettra de connaître votre versement annuel à votre retraite. La formule utilise vos versements totaux et ceux versés par votre employeur de votre part et les multiplie par un facteur afin d'obtenir votre rente de base garantie. Chaque année, votre rente croît en fonction du salaire moyen dans l'industrie (SMI), qui représente la croissance des salaires au fil du temps.

Votre rente va croître encore plus vite

La formule pour calculer votre rente de DBplus comprend un facteur de rente annuel. Le facteur de rente annuel pour la rente que vous accumulerez après le 1^{er} janvier 2025 sera 9,5 % des contributions du membre et de l'employeur (augmentation du facteur actuel de 8,5 %). **Cela signifie que votre rente augmentera 10 % plus vite, même si vos versements demeurent les mêmes.**

Apprenez à propos de la croissance de votre rente

L'outil de la valeur DBplus du Régime des CAAT peut vous aider à estimer la valeur de votre rente à la date de votre retraite ou à l'âge de votre choix. Quand vous devez membre, vous avez accès au portail des membres du Régime des CAAT, « Ma Pension », qui contient un outil personnalisé pour vous aider à calculer votre rente et à planifier. [Estimer votre pension](#)

Exemples de rentes

Le tableau ci-dessous montre une estimation des versements de pension annuels, y compris pour une pension DBplus, pour le Régime de pensions du Canada et pour le Programme de la sécurité de la vieillesse (SV).

Exemple de membre	Âge	Revenu (annuel)	Pension DBplus à 65 ans (annuelle)	Paiement du Régime de pensions du Canada à 65 ans (annuel)	Paiement de SV à 65 ans (annuel)	Paiement total à 65 ans (annuel)	Paiement total à 65 ans (bihebdo madaire) ¹	Paiements viagers totaux
Membre A	35	59 862 \$	42 000 \$	44 000 \$	21 000 \$	107 000 \$	4 100 \$	3 535 000 \$
Membre B	35	50 000 \$	35 000 \$	37 000 \$	21 000 \$	93 000 \$	3 600 \$	3 074 000 \$
Membre C	35	40 000 \$	28 000 \$	30 000 \$	21 000 \$	79 000 \$	3 000 \$	2 611 000 \$

¹ Versements mensuels, mais montants bihebdomadaires indiqués à titre explicatif.

Les montants du Régime de pensions du Canada et du Programme de SV sont sujets à des

modifications.

Où puis-je obtenir d'autre information?

Regardez ces courtes vidéos (en anglais seulement) pour connaître la valeur de DBplus.

- [Introduction to DBplus](#)
- [How does DBplus work?](#)

Visitez le site Web des CAAT.

Visitez [Accueil | Régime des CAAT \(caatpension.ca\)](#) pour en apprendre davantage sur les CAAT et DBplus.

Consultez la section pour les [participants](#) pour accéder à d'autres ressources, notamment :

- [Manuel des participants](#)
- [Guide de rachat de rentes](#)

Séances d'information

Près de la date de votre adhésion, le Régime des CAAT offrira plusieurs séances d'information en ligne afin de vous aider à en apprendre davantage sur DBplus. Les experts sur la pension du Régime des CAAT vous expliqueront comment fonctionne DBplus et ce que vous recevrez en tant que participant.

Ces séances auront lieu environ un mois avant le début de vos cotisations au régime. Les dates exactes vous seront communiquées directement par le Régime des CAAT et par votre employeur.

Quelle est la date de mon adhésion au Régime des CAAT?

- Au cours du mois de janvier 2024, la province recueillera de l'information des centres de garde d'enfants et des agences de services de garderie en milieu familial agréés et financés par la province. La province, le Régime des CAAT et Health Association Nova Scotia (HANS), l'administrateur des avantages sociaux collectifs, utiliseront cette information pour déterminer la date d'adhésion de chaque organisme. Les options sont le 1^{er} mai, le 1^{er} juillet, le 1^{er} octobre et le 1^{er} décembre. Tous les organismes seront participants le 31 décembre 2024. Les employeurs informeront les employés de la date choisie.
-